

Séance du jeudi 17 février 2022 à 20 h 15

Halle des fêtes

Présidence : Monsieur Sébastien Pedroli

À 20h15 précises, l'**Huissier Stéphane Wenger**, assisté de son collègue **Sébastien Mayor**, huissier suppléant, indique au **Président Sébastien Pedroli** qu'il est l'heure d'ouvrir la 4^e séance de l'année politique 2021-2022 et de la législature 2021-2026.

Il le fait en saluant très chaleureusement Monsieur le **Syndic Eric Küng**, Madame et Messieurs les Municipaux **Monique Picinali**, **Edouard Noverraz**, **Nicolas Schmid** et **Jacques Henchoz** ainsi que les Conseillères et Conseillers présents, les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal. Il adresse une bienvenue particulière aux représentants de la presse qui font l'honneur de leur présence ainsi qu'au public.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Il remercie les deux huissiers pour la préparation logistique de la salle.

Suite aux informations de la veille, le **Président Sébastien Pedroli** est heureux d'annoncer que le port du masque n'est plus de rigueur, sauf pour les personnes utilisant les transports publics. Il informe qu'il a une modification de l'ordre du jour en ajoutant le point g) nomination de Mme Carole Marmy et que les communications de la Municipalité feront partie du nouveau point h). Ces modifications sont acceptées et la séance peut débiter.

Point a : Présentation de Swiss Aeropole SA :

Au vu du préavis 25/2021, des membres d'Aeropole SA sont présents pour détailler quelques aspects de leur société. Monsieur Peter Kupferschmied, Executive Chairman débute la présentation passant ensuite la parole respectivement à M. Massimo Fiorin, Director Business Park et M. Guillaume Chassot, Director Payerne Airport. S'ensuit quelques échanges avec les membres du Conseil. (annexe 0).

Le **Président Sébastien Pedroli** ainsi que le **Syndic Eric Küng**, remercient ces interlocuteurs de leur présence et de leur présentation.

Point b : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 :

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture. Le **Président Sébastien Pedroli** soulève que la liste du vote nominal sera annexée au PV. D'autre part, une demande de correction a été émise par le Conseiller Lionel Voinçon et sera effectuée avant archivage.

Le PV est donc adopté d'office, non sans profiter de remercier la secrétaire ayant effectué cette rédaction qui comptait quelques 105 interventions. **Le Président Sébastien Pedroli** confirme, non sans joie, que tous les PV sont désormais adoptés.

Comme annoncé, une séance avec les Chefs de groupe a été tenue en date du 12 janvier ; elle avait pour but d'améliorer les questions de la tenue du PV. Divers points ont été relevés, notamment sur l'exhaustivité de ce dernier. Il a d'autre part été décidé de continuer d'envoyer à chaque conseiller ses déclarations pour validation avant la publication du PV, avec un délai de réponse. Une fois ces interventions validées, il ne devrait plus y avoir de modifications, puisqu'il est stipulé dans le mail d'envoi que sans retour, ces interventions seraient considérées comme acceptées. Dans le but de faciliter la rédaction, Il est également demandé aux conseillers ayant préparé leur intervention de bien vouloir la transmettre à la secrétaire en fin de séance ; pour précision ces documents ne seront pas annexés au P.V.

Point c : Correspondances :

Le bureau du Conseil a reçu trois correspondances dont le **Président Sébastien Pedroli** donne lecture :

1. Lettre de Madame Sylvaine Tarsi-Bise donnant sa démission au sein du Conseil (annexe1)
2. Lettre émanant des Vert Libéraux relative à la nomination de Mme Chams Moughnime comme remplaçante de Mme Tarsi, ainsi que la nomination de Mme Monica Berthoud pour le Codir de FOREMS (annexe2)
3. Lettre de Mme Gonçalves Pina Catarina, cheffe du groupe PSIP pour le remplacement de M. Pascale Perrino par Mme Carole Marmy, en qualité de membre de la Commission des finances. (annexe3)

Point d : Assermentation de Madame Chams Moughnime (PVL) en remplacement de Madame Sylvaine Tarsi, démissionnaire :

Infirmière anesthésiste au HIB, Madame Chams vient de Belgique. Elle est en Suisse depuis presque 20 ans et à Payerne depuis 7 ans. C'est en ces mots que **le Conseiller Bertrand Sauterel** confirme que le groupe vertLibéral propose cette candidate pour la place laissée libre par la démission de Mme Tarsi.

Le Président Sébastien Pedroli demande à l'assemblée de se lever. Après lecture du serment, **la Conseillère Chams Moughnime** promet fidélité. **Le Président Sébastien Pedroli** prend acte de sa promesse et tout en la félicitant pour sa nomination en tant que conseillère communale pour la législature 2021-2016, l'invite à prendre sa place dans les rangs du conseil et de participer aux délibérations. S'ensuit les applaudissements de l'assemblée.

L'appel a fait constater la présence de 54 membres sur les 69 convoqués, 15 membres se sont excusés. Suite à cette assermentation, 55 membres sont présents ; le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité absolue est de 28 voix.

Point e : Nomination de Madame Monica Huonder Berthoud (PVL) au Comité de direction de FOREMS en remplacement de Madame Sylvaine Tarsi, démissionnaire :

Le nombre de candidats ne dépassant pas le nombre de poste à repourvoir, **Le Président** propose à l'assemblée la votation de cette candidature au Codir de FOREMS qui est acceptée à l'unanimité.

Pour information, la désignée étant excusée pour cette séance, avait anticipé sa confirmation par mail dans le cas où elle serait élue.

Point f : Nomination de Madame Chams Moughnime (PVL) à la Commission de naturalisation en remplacement de Madame Sylvaine Tarsi, démissionnaire :

Le Conseiller Bertrand Sauterel confirme que le PVL propose la nouvelle conseillère Madame Chams Moughnime pour la Commission des naturalisations.

Selon l'article 38, al. 5, **le Président Sébastien Pedroli** propose une élection à main levée. C'est donc à l'unanimité que la Conseillère Chams Moughnime reprend le poste de membre de la Commission de naturalisation. Pour la bonne forme, celle-ci confirme l'acceptation de son élection.

Point g : Nomination de Madame Carole Marmy à la commission des finances en remplacement de Monsieur Pasquale Perrino démissionnaire

La Conseillère Catarina Gonçalves Pina confirme que le PSIP propose la candidature de Madame Carole Marmy au poste laissé vacant de la commission des finances.

Selon l'article 38, al. 5, **le Président Sébastien Pedroli** propose une élection à main levée. C'est donc à l'unanimité que la Conseillère Carole Marmy reprend le poste de membre de la commission des finances. Pour la bonne forme, celle-ci confirme l'acceptation de son élection.

Point h : Communications de la Municipalité

Ces dernières faisant partie de la convocation à cette séance, **le Président Sébastien Pedroli** n'en donnera pas lecture. Les informations qui y figurent seront passées en revue et celles et ceux qui souhaitent intervenir le feront lorsque le point sera cité.

Le Syndic Eric Küng souhaite apporter quelques informations/modifications relativement aux motions et interpellations en suspens. Il a été répondu à la motion relative aux Salons de massage en ville de Payerne par le préavis 12/2013 ; le préavis 18/2021 a répondu à celui concernant l'établissement d'un nouveau règlement sur la distribution de l'eau et enfin la Politique de stationnement à Payerne a reçu réponse par le biais du préavis 6/2013.

En ce qui concerne les 4 dernières motions, la Municipalité demande un délai de prolongation afin d'être en possession des informations pour y répondre.

Se référant à la motion relative à la neutralité carbone pour Payerne, **le Conseiller Xavier Prudhomme** souhaite quelques informations promises à la fin de l'année par Mme la Municipale Picinali qui devait proposer un plan d'action pour la réduction de 50% de l'émission de carbone d'ici à 2030.

Effectivement, **la Municipale Monique Picinali** confirme avoir dit en fin d'année que la Municipalité avait choisi de faire une analyse assez complète, ne se restreignant pas au périmètre de l'administration communale, mais sur l'ensemble du territoire. Elle est en train de définir les paramètres qui permettront, sur la base des démarches existantes, de proposer un plan d'action. Il est estimé de pouvoir présenter un préavis d'ici fin mai/juin, raison pour laquelle la Municipalité a demandé une prolongation.

Le Conseiller Lionel Voinçon remercie la Municipalité d'avoir anticipé son interpellation qui devait s'articuler autour des articles 80 et du délai d'un an dont l'extension a été sollicitée. S'appuyant sur les informations en dernière page : « le Conseil se prononce... » il s'interroge si votation il y aura et comment celle-ci sera gérée.

Il souhaite également connaître la manière dont sera traitée l'interpellation de la Conseillère Delphine Morisset relative à la mosquée ou centre de rencontre, déposée il y a plus de 10 ans.

Le Président Sébastien Pedroli précise que les délais doivent en principe être respectés, mais que si une demande de prolongation de délai est demandée, celle-ci doit figurer dans le prochain ordre du Jour.

Une erreur s'est glissée dans les informations données par **Le Syndic Eric Küng**, à savoir que la réponse de la Municipalité sur la motion relative au règlement sur la distribution des eaux était 18/2012 et non 18/2021. Il s'en excuse.

S'adressant à Monsieur le Syndic, **le Conseiller Lionel Voinçon** souhaite savoir depuis quand ce crédit est dépassé ?

Le Syndic Eric Küng ne connaissant pas la réponse n'est pas en mesure d'y répondre.

Le Conseiller Lionel Voinçon, s'appuyant sur les articles 110 du Règlement du Conseil et 16 du Règlement sur la comptabilité des communes, où il est prévu qu'un crédit d'investissement ne soit pas dépassé, auquel cas cela devrait être porté à la connaissance du Conseil communal par une communication écrite et soumis à approbation dans les meilleurs délais, il se demande si il n'y a pas un vrai problème dans cette situation.

Pensant passer par le biais du préavis, **le Syndic Eric Küng** précise que selon la volonté du Conseil, la communication écrite du dépassement sera réalisée et un nouveau préavis de demande de complément au crédit d'investissement élaboré et présenté.

Réagissant à cette dernière réponse, **le Conseiller Lionel Voinçon**, admet que le montant n'est que de CHF 3'000.- mais qu'il s'agit d'une question de principe. Il ne comprend pas : dans le cadre de la communication no 7, les discussions ont été complètes, des solutions pragmatiques trouvées. Le but n'est pas de faire un préavis pour de tels montants. Toutefois, l'idée n'est pas de généraliser une pratique contraire à l'ordre juridique.

D'ailleurs, dans le cadre de nos discussions, il a été confirmé dans un e-mail daté du 26 janvier 2022 qu'il n'était « pas dans l'idée de généraliser cette pratique » conformément à la demande de la Cofin. Dès lors, que s'est-il passé entre le 26 janvier 2022 et le 10 février ? Pourquoi la COFIN n'a pas été informée de ce bouclement avec dépassement, quand bien même le résultat aurait très certainement été le même. La Cofin l'a déjà bien démontré, elle veut collaborer avec la Municipalité dans un esprit de bonne entente.

Le bouclement du préavis a été fait récemment et **le Syndic Eric Küng** admet un oubli de communication de sa part à la Cofin. Il donne raison au Conseiller Lionel Voinçon et s'en excuse.

S'adressant à Monsieur le Syndic, **le Conseiller Lionel Voinçon** le remercie pour ses excuses dont il accuse réception. Il réalise néanmoins que depuis le début de la législature, de nombreux amendements ont été portés sur des conclusions concernant les finances communales dont il a la responsabilité, des séances auxquelles il participe sans avoir les bons documents, un manque de transparence, de nombreuses contradictions... il s'interroge alors sur la façon dont Monsieur le Syndic envisage la collaboration avec la Cofin ?

Prônant au mieux pour une communication pro active et adepte de la transparence, **le Syndic Eric Küng** n'a aucun intérêt, ni ses collègues non plus, à cacher des informations. Il admet ses erreurs et va s'attacher à être plus précis dans les informations qu'il doit transmettre.

Les paroles ayant été entendues, **le Conseiller Lionel Voinçon** espère que les propos de ce soir ne tomberont pas aux oubliettes et attend de voir ce qu'il en sera au niveau des actes.

Le Conseiller Lionel Voinçon souhaiterait connaître le montant restant sur le compte du fonds Covid.

Un montant d'environ CHF 153'000.- est disponible sur le fonds COVID 2019. Si l'on tient compte de la somme de CHF 50'000.- proposée par la Municipalité pour une action de relance des bons SIC pour la fin mars 2022, la somme restante sera de CHF. 103'000.- commente **le Syndic Eric Küng**.

Sur les CHF. 103'000.-, CHF. 3000.- représentent une aide pour une association que la Municipalité doit rencontrer ces prochaines semaines.

Le Municipal Jacques Henchoz porte à la connaissance du Conseil que l'appel d'offres pour la réalisation du chauffage à distance a connu le résultat suivant : 11 entreprises ont demandé le dossier sur le site dont 3 ont fait part de leur intérêt. Un dossier a été écarté, les critères d'adjudication ayant été modifiés. Les deux derniers ont été évalués par un collège d'expert et c'est l'entreprise Romandie Energie qui a remporté le marché, aucun recours n'ayant été déposé. Vu le délai de retour fixé au lundi 14 février, cette information est transmise de manière verbale.

La Municipalité est sur le point de finaliser son plan de législature 2021-2026. **Le Syndic Eric Küng** précise que ce dernier sera présenté aux conseillers communaux, au public et à la presse le lundi 4 avril 2022 à 18h30. Un courrier personnel sera envoyé aux membres du Conseil.

Ordre du Jour :

Point 1 : Préavis 25/2021 - Vente d'une surface de 32'008 m² sur la parcelle RF n° 5088 sur Aéroport II à Supra Switzerland Machined Parts SA et réalisation d'infrastructures, étape 2 :

Le Président Sébastien Pedroli appelle et passe la parole au **Conseiller Pierre Oulevey**, président rapporteur et à **la Conseillère Sarah Neuhaus**, présidente-rapporteuse de la commission des Finances (CoFin).

Impliqué professionnellement sur les deux prochains préavis, **le Conseiller Yves Diserens** demande la récusation. Se basant sur le règlement, il sollicite la possibilité de rejoindre les membres du public.

Se basant sur l'article 35, **le Président Sébastien Pedroli** refuse et lui demande de sortir.

Après lecture du premier rapport sur le préavis 25/2021 et vu l'heure déjà bien avancée, **le Conseiller Lionel Voinçon** sollicite la lecture unique des conclusions.

Après votation effectuée par **le Président**, c'est à une large majorité qu'il est accepté de ne lire que les conclusions.

Le Président Sébastien Pedroli remercie **le Conseiller Pierre Oulevey** et **la Conseillère Sarah Neuhaus** pour leur lecture et ouvre immédiatement la discussion.

Il est fait mention dans le chapitre 2.1.3 du préavis, d'une aide cantonale de la part du SPEI à raison de CHF 20.-/m2, soit un montant total de CHF 640'160.-. **Le Conseiller Adrian Kocher** ne retrouvant pas de montant dans la conclusion se demande alors où celui-ci sera affecté après encaissement.

La subvention attribuée par le Canton ainsi que la vente du terrain seront versées sur le compte Aéroport en déduction de la dette. **Le Syndic Eric Küng** rappelle que depuis la création de cette zone, toutes les charges et les revenus sont versés sur ce compte, qui figure au patrimoine financier de la Commune. Il est évolutif car tous les produits de la vente de terrains doivent couvrir toutes les charges liées à l'investissement. Il est consultable en tout temps par la Commission de gestion.

Le Conseiller Didier Jomini souhaiterait savoir si le projet de la route d'accès direct à l'autoroute est abandonné ou si cette dernière sera construite au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

S'agissant bien de la jonction sur le giratoire au bout de l'Aéroport 2, **le Syndic Eric Küng** confirme qu'il n'y en aura pas.

La situation semble déjà compliquée actuellement sur le tronçon de la route de Morrens et **le Conseiller Pascal Savary** demande quelle sera la solution adoptée pour gérer le trafic sans accès direct à l'autoroute.

Le Municipal Jacques Henchoz rappelle que le préavis et la commission ont répondu à cette interrogation. Pour l'instant, la route est présente, neuve et aucune problématique n'a été signalée. La situation sera bien évidemment réévaluée au fur et à mesure de l'évolution de la zone, et des décisions étudiées si nécessaire.

Le Conseiller Didier Jomini précise qu'avoir un accès direct à l'autoroute serait un atout majeur pour le développement de l'Aéroport.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Sébastien Pedroli** clos la discussion et procède au vote.

Le préavis 25/2021 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 25/2021 de la Municipalité du 20 octobre 2021 ;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à vendre à Supra Switzerland Machined Parts SA les parcelles RF n° 5688 et 5698 d'une surface de 19'158 m² respectivement

12'850 m² situées sur la zone Aéroport II au prix total de Fr. 5'761'440.- et signer à cet effet un acte de vente à terme conditionnelle avec droits de réméré et de préemption ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les infrastructures (adduction d'eau potable, assainissement des eaux, travaux routiers), pour un montant total de Fr. 4'560'000.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention attendue de l'ECA ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 4'560'000.- TTC et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à rembourser cet emprunt par le biais des recettes générées par la vente des terrains ;

Le Président Sébastien Pedroli remercie les présidents-rapporteurs pour leur travail.

La procédure appliquée pour empêcher le Conseiller Diserens d'assister aux débats dans le public n'est pas comprise par **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** et il demande sur quelles bases légales s'appuie le Président.

Basé sur l'article 27 du Règlement, **le Président Sébastien Pedroli** confirme que c'est le Président qui fait la police de l'Assemblée et qu'en tant que tel, il décide que les conseillers récusés sortent.

Le Conseiller Xavier Prudhomme donne une note humoristique à la décision, en précisant que c'est justement l'anniversaire du Conseiller récusé.

Point 2 : Préavis 31/2021 – Remise en état du rural, des infrastructures agricoles de base et de l'habitation de Grange de la Ville ;

Impliqué personnellement dans cette affaire, **le Conseiller Pascal Savary** demande à être récusé.

Pour les mêmes raisons, **la Conseillère Stéphanie Savary** demande également la récusation.

Le Président Sébastien Pedroli accepte et leur demande de quitter la salle.

Le Président Sébastien Pedroli appelle et passe la parole au **Conseiller Michael Marguet**, président rapporteur et à **la Conseillère Vânia Silva Reis**, présidente-rapporteuse de la commission des Finances (CoFin).

En prenant en considération la valeur d'une UGB (équivalent d'une vache laitière) selon le devis de la nouvelle construction, **le Conseiller Didier Jomini** arrive à un montant de CHF 21'300.- alors qu'il est possible de construire actuellement pour env. CHF 18'000.- Déjà sur ce point un montant de CHF 3'000.- de plus ; Il trouve celui-ci trop élevé et appelle l'assemblée à refuser ce préavis.

Pourquoi accepter ce préavis ? **La Conseillère Catarina Gonçalves Pina** a deux arguments : la motion de Monsieur Bucher ayant été acceptée à la législature précédente, elle pense qu'il faut investir afin de rendre les installations viables et agréables au travail, d'autant plus qu'un agriculteur est intéressé par ces installations. En passant, elle salue le projet d'agriculture

biologique. En outre, le préavis a été étudié par la Cofin qui rejoint les conclusions de la commission ad-hoc. Consciente du coût, mais étant nécessaire, elle appelle ses collègues à voter pour ce préavis

Le Conseiller Bertrand Sauterel aimerait revenir sur une question de forme plutôt que de fond. Il souhaite que dans le cadre des futurs préavis concernant des bâtiments, la Municipalité veille à fournir des plans qui reflètent clairement les interventions prévues. Il serait ainsi plus simple de comprendre les intentions derrière les chiffres et cela permettrait d'éviter bon nombre de questions à destination de la Municipalité, en commission et durant le Conseil.

D'autre part, à propos des chiffres, il serait souhaitable que la Municipalité fournisse systématiquement les devis estimatifs avec CFC à trois chiffres. Là encore, il s'agit de simplifier le travail de toutes et tous. La lecture des postes de dépenses serait facilitée pour les Commissaires et éviterait certainement des questions de compréhension.

Se basant sur le rapport de la Cofin et des interrogations communiquées à La Municipalité, **le Conseiller Xavier Prudhomme** s'interroge sur un éventuel risque de retrait de la part de M. Guillaume Perrin et, d'autre part sur une difficulté de pouvoir rentabiliser l'exploitation. Sur la base de discussions sur le thème avec des collègues agriculteurs, même pour la production du bio avec des coûts supplémentaires de mode de travail, il est difficile d'obtenir une valeur ajoutée dans la revente. Il se soucie de connaître la faisabilité pour cet agriculteur de poursuivre son projet. Qu'en adviendrait-il si la ferme serait louée à un autre agriculteur ?

Le Conseiller Lionel Voinçon remercie le Conseiller Prudhomme pour ses questions que la Cofin s'était déjà posées et qu'elle a exposées dans son rapport. La Cofin a cherché à mettre en valeur l'analyse quelle a pu faire et celle-ci ne parle pas de retrait, mais plutôt de comment régler les conséquences financières d'un retrait, qui voudrait dire moins investir dans le bâtiment. De cette façon moins de coûts à terme car il est peu probable que ce bâtiment ait une valeur négative pour la Commune. La Cofin souhaite clarifier et préciser qu'elle n'a pas voulu signifier qu'un risque existe et qu'il ne faut pas le prendre.

« Investir Oui, mais pas à n'importe quel prix », c'est la précision donnée par **le Conseiller Didier Jomini** qui confirme ne pas être contre l'investissement.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan va bien évidemment soutenir ce préavis, mais il serait curieux d'entendre les explications de la Municipalité quant à la différence de prix entre un rural normal et celui présenté dans ce cas.

En avant-propos, **le Municipal Nicolas Schmid** informe que le Canton apportera une aide financière à ce projet de 60 à 100'000.-, cas rare et qui permettrait de réduire quelque peu la différence de coût énoncée.

Assistés par la société Prometere, Organe conseil pour les agriculteurs, ainsi qu'une entreprise de construction spécialisée dans le rural, la variante proposée a été murement réfléchie et semble la plus pérenne, même si certaines décisions engendrent des coûts supplémentaires. Pour l'instant, tout le projet est basé sur des coûts estimatifs et les appels d'offres définitifs n'ont pas été entrepris. Il est bien clair que si la solution définitive serait moins onéreuse, elle serait bien entendu choisie.

En ce qui concerne le risque de retrait, le projet n'a pas été fait pour M. Perrin, mais il est l'exploitant actuellement choisi et la Municipalité collabore avec lui en bonne intelligence. Cette exploitation pourrait être pour n'importe quel exploitant est viable avec un autre, objectif visé par la Municipalité et qu'elle essaye de suivre avec ce préavis.

Le projet est fractionné pour avoir un projet complet permettant une intervention unique pour la bourse de la Ville.

Pour toutes ces raisons, pour le projet que la Municipalité a choisi et le souhait de garder ce domaine, **le Municipal Nicolas Schmid** invite l'assemblée à soutenir ce préavis et l'accepter.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Sébastien Pedroli** clos la discussion et procède au vote.

Le préavis 31/2021 est accepté à une large majorité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 31/2021 de la Municipalité du 22 décembre 2021;

Où le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les travaux de rénovation et de construction tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 1'600'000.- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'600'000.- ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 600'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2000 « Investissements divers » et d'amortir le solde de Fr. 1'000'000.- sur une durée de 30 ans.

Le Président Sébastien Pedroli remercie les présidents-rapporteurs et demande le retour des membres récusés.

Point 3 : Préavis 01/2022 – Divers travaux de rénovation et réaménagement à l'Hôtel de Ville :

Le Président Sébastien Pedroli appelle et passe la parole au **Conseiller Yves Diserens**, président rapporteur et à la **Conseillère Stéphanie Savary**, présidente-rapporteuse de la commission des Finances (CoFin).

Au nom du groupe PVL, **le Conseiller Bertrand Sauterel** souhaite savoir si la Municipalité s'est interrogée sur l'avenir du mobilier qui sera remplacé ? Il propose, suivant l'état de ce dernier, d'être, même partiellement, réutilisé par des sociétés locales, des privés ou autres. Il propose de les mettre à disposition un temps défini sur une plateforme plutôt que de les évacuer directement.

Le mobilier en bon état sera gardé et réutilisé confirme le **Municipal Nicolas Schmid**. Il remercie pour l'intervention et prend note de l'idée de mise à disposition dont il va également discuter avec son collègue le Municipal Jacques Henchoz.

La parole n'étant plus demandée, le **Président Sébastien Pedroli** clos la discussion et procède au vote.

Le préavis 01/2022 est accepté à une très large majorité.

Le **Président Sébastien Pedroli** remercie les présidents-rapporteurs de leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 01/2022 de la Municipalité du 5 janvier 2022;

Oùï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de transformations/rénovations tels que décrits dans le présent préavis pour un montant de Fr. 850'000.- ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 850'000.- ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 850'000.- relatif aux travaux du présent préavis et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Point 4 : Divers :

« Pour une ville qui prend en compte toute sa population », c'est basé sur ce titre que la **Conseillère Léa Bucher** et la **Conseillère Fiona Donadello** dépose la motion suivante à la Municipalité :

Toujours favoriser le langage épicène et lorsque cela n'est pas possible, utiliser l'écriture inclusive dans ses communications au sein des préavis et des traits d'Union.

Le **Président Sébastien Pedroli** rappelle la procédure pour le traitement d'une motion comme suit :

1. Étude de la solvabilité de la motion selon art 76
2. Si recevable, traitement de la motion

Se référant à l'article 74 sur la recevabilité de la motion, le **Président** considère celle-ci comme valable et n'obtient aucune opposition à sa décision. Selon l'article 77, il passe alors la parole à la Municipalité.

Le Syndic Eric Küng confirme que la Municipalité met tout en œuvre pour tenir compte de cette manière de fonctionner et ne peut qu'accepter la motion déposée.

Le Président Sébastien Pedrolì, rappelle les termes de la motion :

« Toujours favoriser le langage épïcène et lorsque cela n'est pas possible, utiliser l'écriture inclusive dans ses communications au sein des préavis et des traits d'Union » et procède au vote.

Cette dernière est acceptée et renvoyée à la Municipalité qui dispose d'une année de délai pour y répondre.

En sa qualité de Président du Conseil Intercommunal des Eaux du Puits de la Vernaz, (AIEPV) **le Conseiller Marcel Savary** informe l'assemblée d'une séance qui se déroulera à Corcelles. Il donne également les quelques informations suivantes :

L'Association des Eaux du Puits de la Vernaz, située à Corcelles, gère le puits qui distribue l'eau pour les communes de Corcelles et Payerne et des soucis liés au Chlorotalonil sont apparus. Actuellement les essais de traitement de l'eau par charbon arrivant à leur terme, le bureau RWB est en mesure de donner des informations sur ces résultats.

Pour ce faire, le CODIR de l'AIEPV invite les membres des 2 conseils communaux de Corcelles et Payerne, par l'intermédiaire des secrétaires respectifs. Ces informations seront transmises lors d'une séance qui se déroulera courant de la 2^{ème} moitié de juin 2022 à Corcelles.

Il ne peut que conseiller aux membres du Conseil de participer à cette séance, chacun étant concerné par la qualité de l'eau consommée. Pour information, la consommation de l'eau de ce puits représente le 60% pour la Commune de Payerne.

Le Conseiller Roland Bucher aimerait connaître l'avancement des réflexions sur les heures d'ouverture de la déchetterie. D'autre part, lors du préavis 17/2020 relatif à la piscine, des travaux avaient dû être votés en urgence et devaient être effectués durant l'hiver. Ces derniers n'ayant pas commencé, il souhaite avoir connaissance des raisons du report de ces travaux.

Si l'information n'est pas encore arrivée à la population et de par la aux membres du Conseil, **Le Municipal Jacques Henchoz** informe que la Municipalité a tout récemment validé, après consultation auprès de ses services, une prolongation d'ouverture de la déchetterie le samedi après-midi toute l'année. Il informe également qu'un préavis global sera établi et traitera des domaines des déchets, des moloks au centre-ville, de l'éventuelle déchetterie mobile, de la ressourcerie et des accès à la déchetterie. Vu l'importance de ce sujet, le préavis pourrait compter quelques 30 pages !

Effectivement les travaux de la piscine auraient dû être entrepris cet hiver lance **le Syndic Eric Küng**, mais il y a eu un problème de marché public, à savoir si c'était un marché pour une personne unique ou si cela pouvait être un marché ouvert. Cette solution a été demandée au mandataire, qui fait que le projet a été retardé.

À ce jour, les Marchés publics sur le gros œuvre et les gros postes sont terminés et rentrés. Ils sont en phase de contrôle, la préparation des cahiers des charges pour les marchés publics sur invitation est en cours, une liste des entreprises pouvant réaliser les travaux a été établie. La Municipalité s'occupe de la préparation du dossier pour la mise à l'enquête publique et a également approché les communes de l'ASIPE et limitrophes pour connaître leur intérêt à participer aux frais d'exploitation. Les travaux devraient débuter au 1^{er} septembre 2022 pour se terminer début juin 2023.

Voter en urgence sous prétexte que l'exploitation de la piscine n'était plus possible vu les gros problèmes des bassins, **le Conseiller Roland Bucher** se demande alors comment cette dernière va être exploitée cette année ?

Certes, il y a des pertes d'eau, mais **le Syndic Eric Kung** confirme que l'exploitation se poursuivra cette année encore et que les problèmes seront résolus avec les travaux.

En étudiant le préavis 25/2021, **le Conseiller Christian Gauthier** constate la remarque « envergure selon enquête ». La Municipalité a signé le 6 juillet 2018, une convention avec la société Losinger Marazzi pour une durée de 5 ans, sous réserve de l'acceptation du Conseil. Lors du conseil du 8 octobre 2020, Monsieur le Syndic annonçait un préavis qui allait régulariser cet état de fait ; 3,5 ans après la signature ; où en est ce dossier ? Quelle sera la marge de manœuvre du Conseil si celui-ci n'est pas d'accord avec cette convention ?

La convention concernant la vente de terrain fait partie d'un projet mis à l'enquête. Selon le résultat, confie **le Syndic Eric Kung**, les propriétaires sont à la recherche de sociétés pour remplir leur bâtiment à raison de 50% avant de pouvoir débiter la construction. Pour rappel, le permis de construire dispose d'un délai de 2 ans et pourra, selon les circonstances être renouvelé si nécessaire.

Le Conseiller Christian Gauthier demande si le Conseil va recevoir un préavis à ce sujet ?

Le Syndic Eric Kung confirme qu'en cas de vente de terrain, un préavis sera établi.

Surprise d'avoir lu dans la Liberté du 2 février que la Commune allait repeindre le passage sous voie à la Route de Corcelles, **la Conseillère Léa Bucher** voudrait savoir pourquoi le choix s'est porté sur un artiste français. Elle souhaite avoir des explications quant à ce choix, sachant qu'il y a également des artistes suisses et pourquoi pas broyards.

Le Municipal Edouard Noverraz est du même avis ; une commission a été nommée en novembre et plusieurs artistes de la région ont été approchés par plusieurs personnes et les discussions n'ont pas trouvé le succès escompté, peut-être de par le prix offert pour les travaux s'élevant à CHF 10'000.- tout compris. La Municipalité ne peut qu'en prendre acte.

Cinq propositions ont été reçues et **la Conseillère Léa Bucher** se demande s'il n'y avait pas au moins un artiste suisse parmi elles.

Le Municipal Edouard Noverraz informe qu'un deuxième tour a été effectué et que 3 propositions ont été retenues et étudiées après plusieurs discussions. Parmi ces 3 candidatures, une provenait de Genève, ! De ce fait un deuxième concours va être lancé en 2023 avec espoir de trouver un artiste suisse, voire payernois.

Pour répondre à la pointe lancée par le Municipal Henchoz, **le Conseiller Jean-Jacques Guisolan** répond qu'un préavis bien fait ne requiert pas un rapport de 30 pages ! Il souhaite également connaître l'avancement du projet du skate parc ?

La Municipalité continue ardemment de travailler sur le projet et est en train de préparer la mise à l'enquête. **Le Municipal Nicolas Schmid** assure que le maximum de détails est pris en compte afin d'obtenir un minimum d'oppositions.

Ayant déjà obtenu plusieurs réponses à ces interrogations, **le Conseiller Yves Diserens** souhaite connaître les prochains jalons du projet de chauffage à distance.

Le Municipal Jaques Henchoz présente en quelques mots la suite du projet, tout en rappelant qu'il se tient entièrement à disposition si d'autres informations venaient à faire défaut. La réalisation d'une convention avec le partenaire et les actionnaires sera validée prochainement

par acte notarial. Une séance est agendée afin d'établir et précommander le matériel nécessaire pour l'établissement du réseau et ainsi sera officiellement créée la société Payerne Energie SA, dont la présidence sera tenue par un membre de l'exécutif. La société Romande Energie SA se mettra également en relation avec le Codir de l'EPARS et tout devrait être finalisé d'ici la fin de cette législature.

Satisfait des réponses apportées, le **Conseiller Yves Diserens** souhaiterait encore savoir si la nouvelle Société sera soumise aux marchés publics pour l'ensemble des travaux qu'elle devrait mettre en œuvre.

Le **Municipal Jacques Henchoz** répond que cela fait encore partie des réflexions. Tout sera travaillé et mis en œuvre dès le mois prochain, en collaboration notamment avec Maître S. Fabbro avocat.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** remercie toutes et tous de leur présence à cette séance et de la bonne tenue des débats. Il rappelle que la prochaine séance se tiendra, en principe à la salle du Conseil, le mercredi 13 avril prochain, Brandons obligent ! Il souhaite une excellente fin de soirée.

Il lève cette séance à 23h03

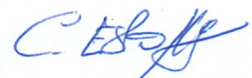
Le Président :



Sébastien Pedroli



La Secrétaire :



Claudine Estoppey

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil



**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



Présentation au Conseil Communal de Payerne

Payerne, le 17 février 2022



swiss aeropole SA – Un aperçu de...

- ses objectifs et son organisation
- son parc technologique
- l'aéroport civil
- la marche des affaires

... et du temps pour vos questions

swiss aeropole SA – en bref

- Ses objectifs
 - Promouvoir et animer le parc technologique, pour **attirer des entreprises et créer des emplois** qualifiés dans notre région
 - Exploiter l'aérodrome civile de Payerne, pour l'aviation d'affaires au bénéfice de l'économie régionale
- Ses actionnaires
 - La Commune de Payerne
 - La COREB

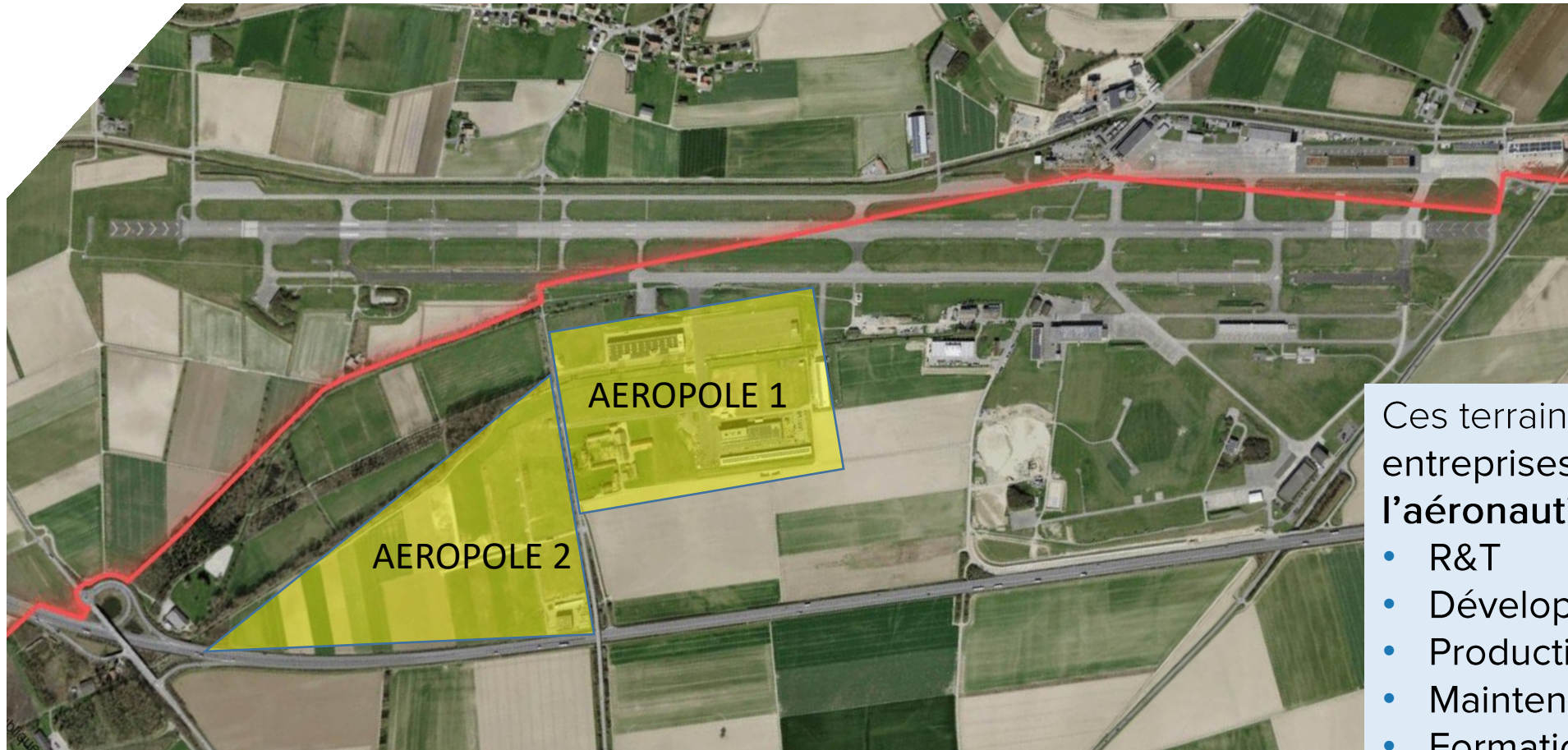
Business
Park



Payerne
Airport



swiss aeropole SA – situation des zones

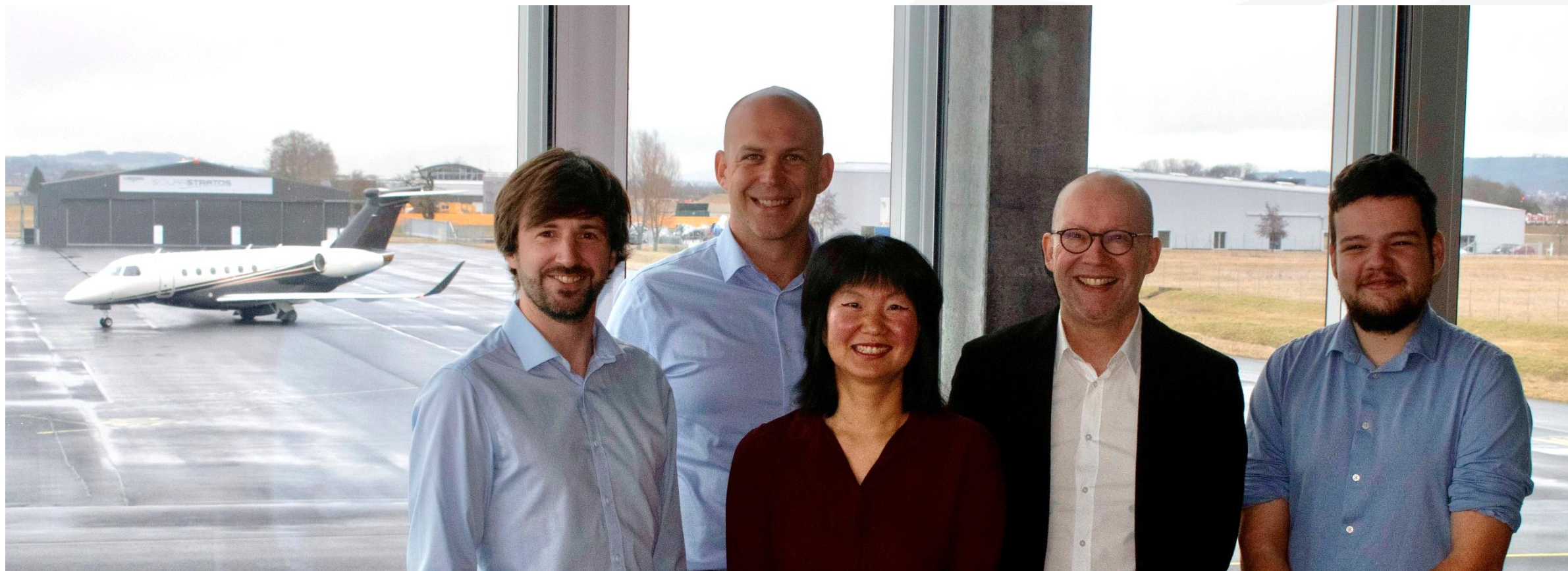


Ces terrains sont réservés aux entreprises à **vocation liée à l'aéronautique ou au spatial**:

- R&T
- Développement
- Production
- Maintenance et services
- Formation.

Situation 1^{er} trimestre 2022: 28 entreprises, ~250 collaborateurs

L'équipe opérationnelle



Guillaume CHASSOT
Directeur Payerne
Airport

Massimo FIORIN
Directeur parc
technologique

Stéphanie
BAECHLER
Assistante

Peter
KUPFERSCHMIED
Président exécutif

Jonathan
HÄNGGELI
Stagiaire MPC

Le Conseil d'Administration



Peter KUPFERSCHMIED
Président exécutif



Éric KÜNG
Vice-Président et
Secrétaire



Pierre-André ARM
Membre



Monique PICINALI
Membre



Michaël Leuthold
Observateur

Le Conseil stratégique



- Personnalités du monde politique, industriel, académique, militaire, et du CA de saSA
- Support au développement à long terme de saSA et ses activités
- Accès aux réseaux indispensables à nos objectifs
- Lobby auprès des cantons, de Berne et de l'économie

Indicateurs de résultats

- FINANCES : Plan financier respecté, équilibre attendu en 2026
- MOUVEMENTS : Forte croissance annuelle malgré le COVID
- LOCATIONS : Bâtiment de la Commune complet (y-c. bureaux du préavis)
- IMPLANTATIONS : 28 sociétés installées (+11 en 2021!)
- TERRAINS : Vente de parcelle à voter ce soir, d'autres en discussion
- EMPLOIS : 250

Enjeux et axes de développement actuels

- **Poursuivre** le développement les activités de swiss aeropole SA pour atteindre la profitabilité attendue
- **Exploiter** l'aérodrome civil pour renforcer l'attractivité du site pour les entreprises innovantes liées au domaine aérospatial
- **Transformer** les opportunités du Nouvel Avion de Combat en activités industrielles et économiques de demain – pour la période 2025 – 2060!
- **Initier** dans le réseau des projets innovants et durables (Aviation 4.0)
- **Réussir** des implantations pérennes en valorisant le site et ses atouts très spécifiques – accès, conditions-cadre, infrastructures (**à développer**)



**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



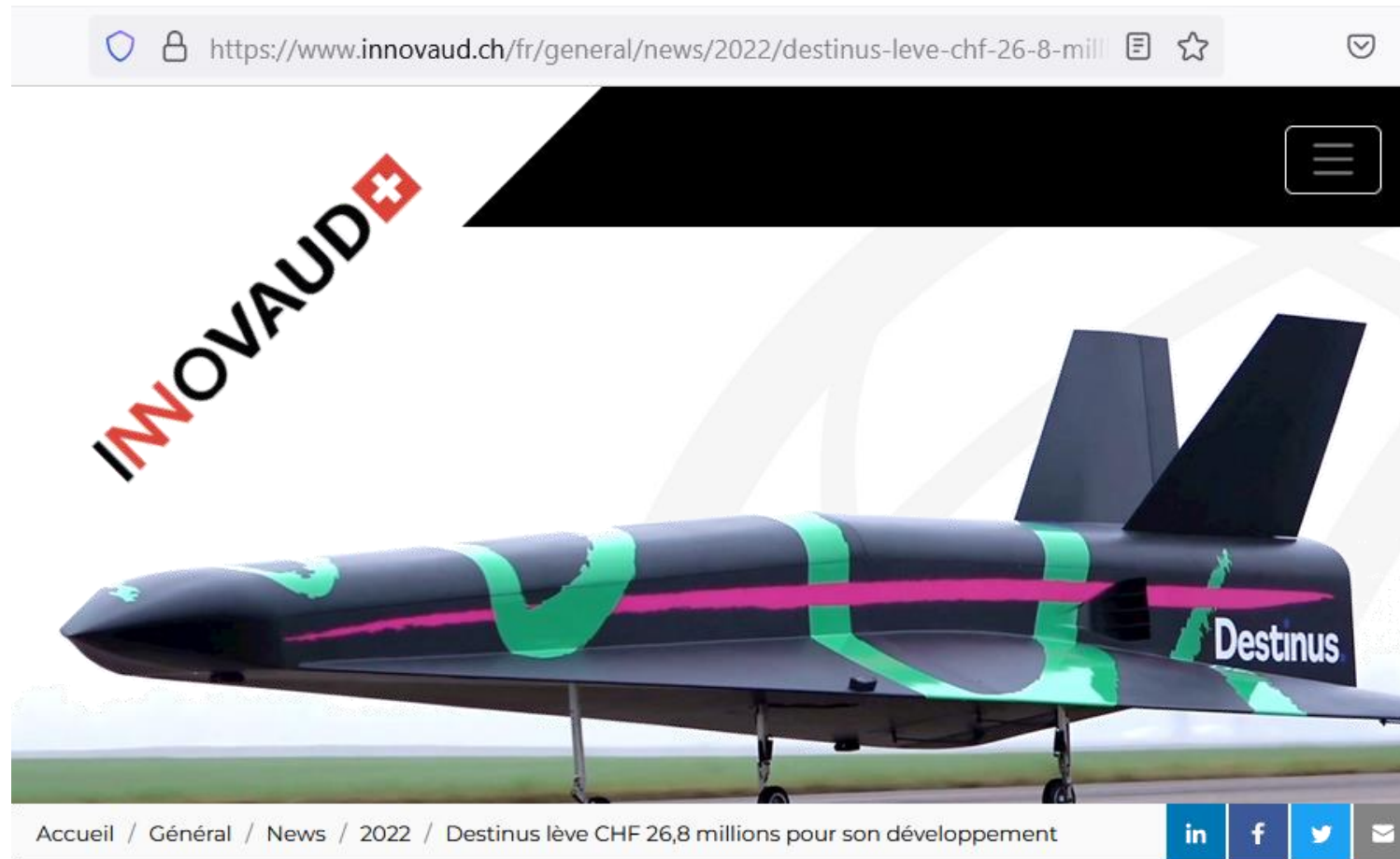
Business Park



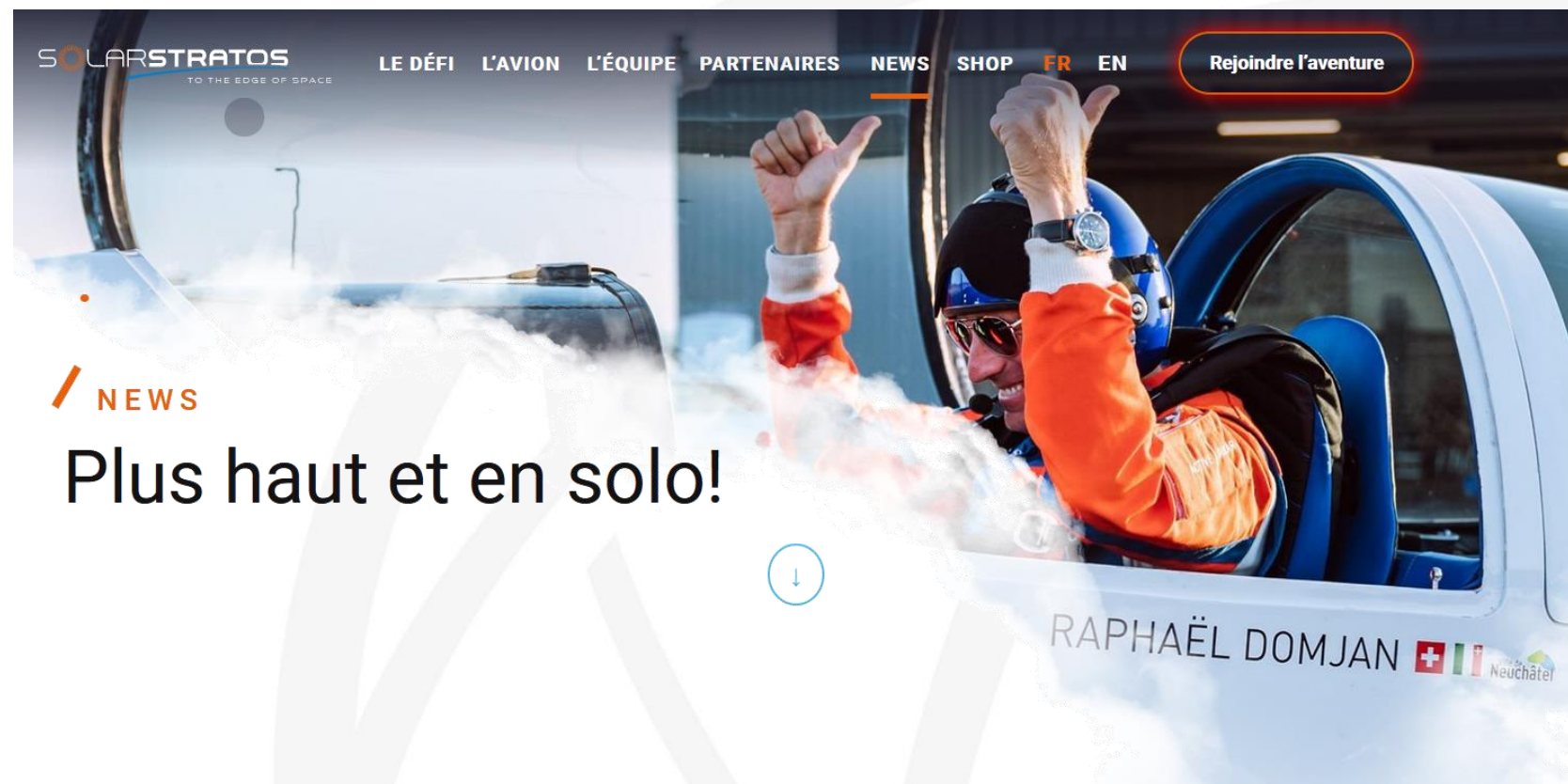
Balayeuse 100% électrique



BUSINESS PARK



DESTINUS LÈVE CHF 26,8 MILLIONS POUR SON DÉVELOPPEMENT



L'avion électrique, objectif de demain



Hervé Berardi (à g.) et Bertrand Piccard (à dr.) se préparent au décollage. © Charly Rappo



Départ Elektropostal
21 septembre 2021

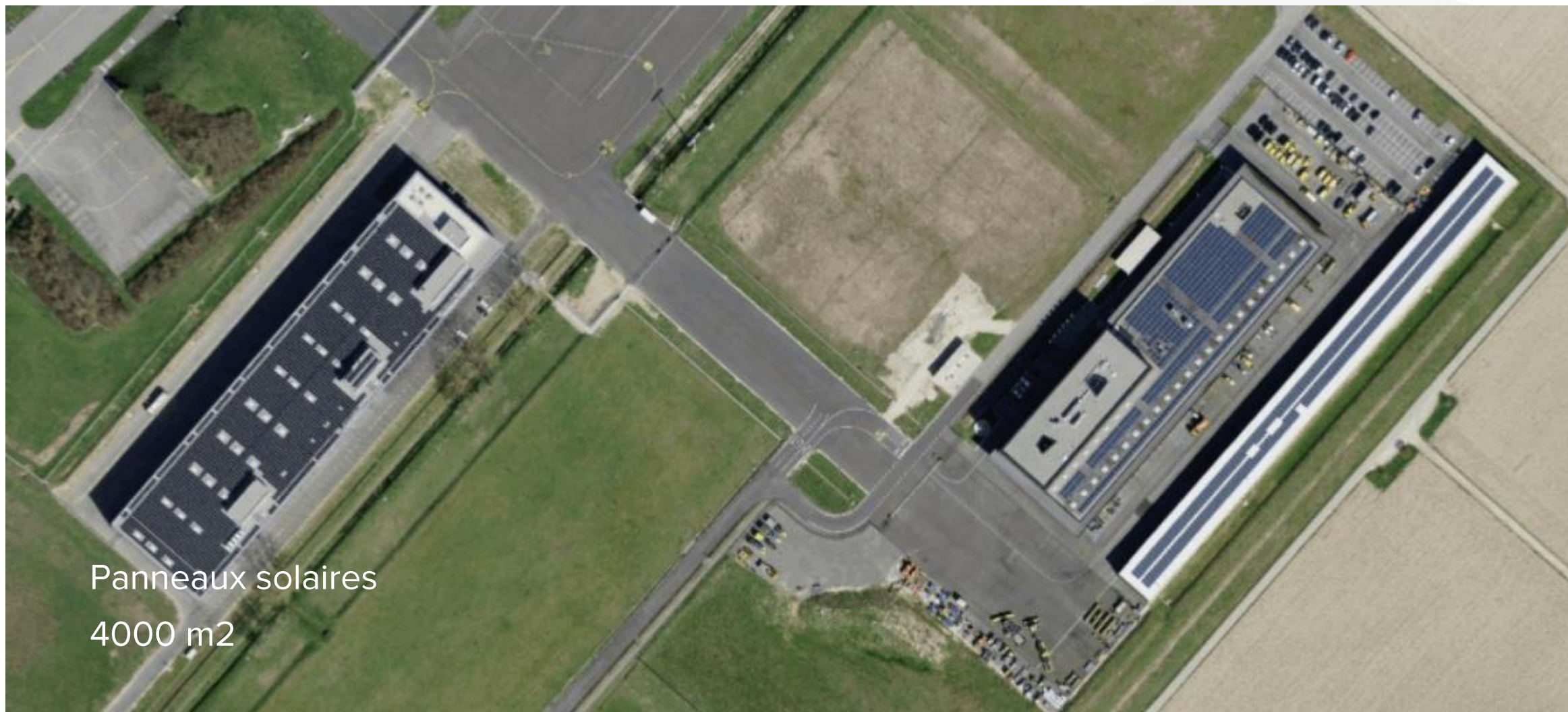


Rotors Switzerland
7-8 février 2022

Journée affaires compensatoires Lockheed Martin

8 nov 2021





Panneaux solaires
4000 m²

BUSINESS PARK



Schindler



SOFTCOM



SAAM
SWISS ASSOCIATION FOR
AUTONOMOUS MOBILITY

LOXO



Projet collaboratif, étude de mobilité
Démarré en janvier 2022

Financement VD / FR

Hes·SO
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale
Fachhochschule Westschweiz
University of Applied Sciences
Western Switzerland

 **HEIA-FR**
HTA-FR
ROSAS
Center Fribourg

 HAUTE ÉCOLE DE GESTION
HOCHSCHULE FÜR WIRTSCHAFT
SCHOOL OF MANAGEMENT

Fribourg
Freiburg

 HAUTE ÉCOLE
D'INGÉNIERIE ET DE GESTION
DU CANTON DE VAUD
www.heig-vd.ch

**UNI
FR**
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG



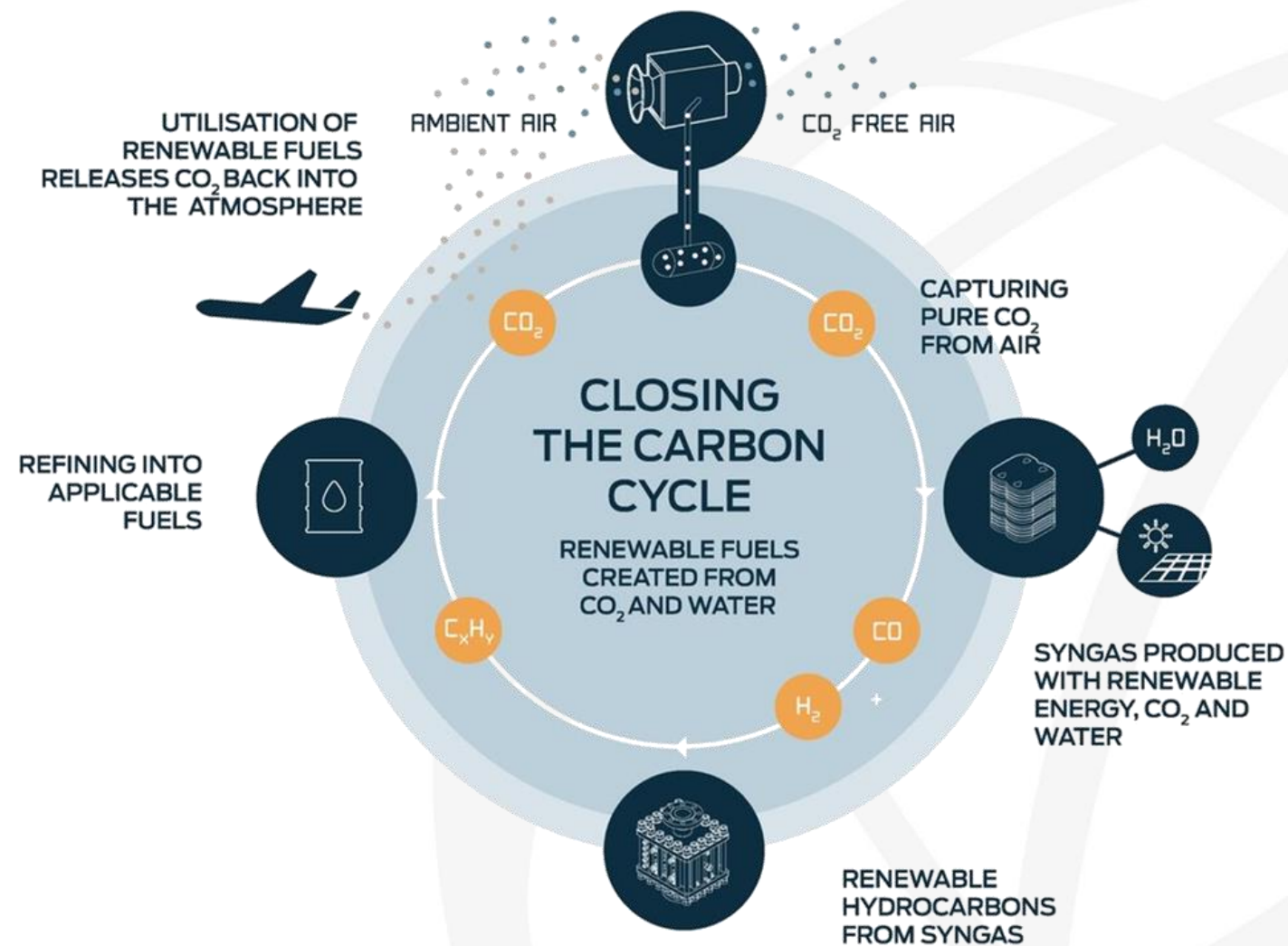
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

BUSINESS PARK



Projet SAF – carburants synthétiques pour l'aviation

Montage en cours



Projet formation – métiers de l'aéronautique

Montage en cours



Projet guichet unique drones

Montage en cours



High speed drone

- Main characteristics
 - MTOW / W.sp. : 40 kg / 4m
 - Speed: 220 kt
 - Altitude: 250 m
- Request: 2-5 days, 1h/d



Beyond visual sight, > 50 km

- Main characteristics
 - MTOW / W.sp: 25 kg / 3m
 - Speed: 50-70 kt
 - Endurance: 24 hours
 - Altitude: < 10'000 ft
- Request: 10 days, over 2 months



Small rotorcraft (UAV/Crew)

- Main characteristics
 - MTOW: 17 / 300 / 550 kg
 - Speed: 40 – 130 kt
 - Engine: Electric / Combustion
 - Altitude: < 10'000 ft
- Request: 25 days over 3 months



Nouvelles opportunités d'hébergement pour les entreprises

Promotion / montage du dossier



La communauté swiss aeropole

herschung

groupe e

SOLARSTRATOS

speedwings
Handling Services

Destinus.

aviation digitale

services

Swiss Aero Pro
AVIATION TRAINING FOR YOU

FIMUTENS Suisse SA

jet

RENZ & PARTNERS
AIRBORNE AT LAW

Jekta

certification

Vertical
Master

SC
coordination
Transports & Travel Coordination

A
F
S

Swiss Airtainer
Cryo Container for Pharma

DAXE
AIR

technologie

drones

essais en vol

aviation électrique / h2

hepta.aero
histoire et pionniers de la
technologie aéronautique

URARTU
AERO

plan.aero

Twenty^H

aOrion

voilure fixe et tournante

UASystems

MORELLON & ASSOCIÉS
AVOCATS
Pierre Moreillon
Et. en droit
avocat général

VIRA
DRONES

... en pleine croissance



Projet Supra Group – usine de décolletage

Vote ce soir



BUSINESS PARK



**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



Payerne Airport



Payerne Airport – l'aviation d'affaires, pourquoi?

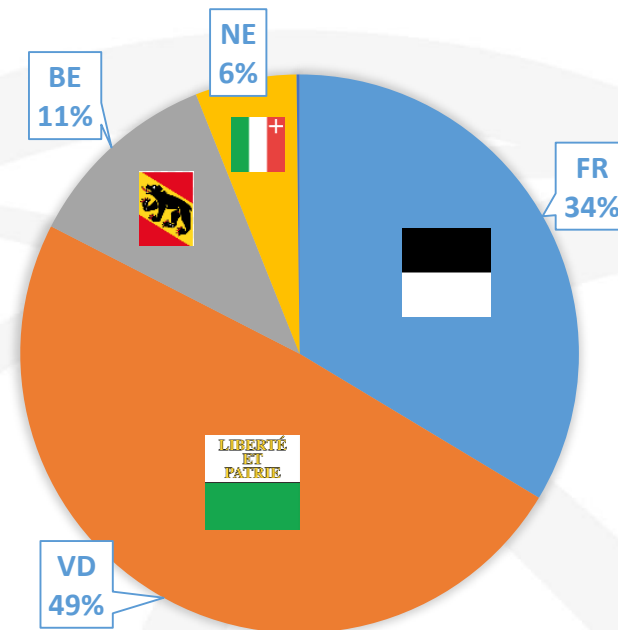
- Relier des villes mal desservies par l'aviation de ligne (6x plus d'aéroports)
- Permettre aux entreprises de gagner un temps précieux
- Offrir les conditions idéales pour le développement d'entreprises sur Aéropôle
- Créer de l'emploi
- Un outil de l'économie régionale !



Payerne Airport – Chiffres-clé



- 205 aéroports desservis dans 35 pays sur 4 continents
- 111 opérateurs différents (environ 30 par mois)
- Vols d'affaires uniquement, pas de vols de loisirs ou de formation
- Evolution du trafic:
 - 2019: +59%
 - 2020: +1% (COVID)
 - 2021: +109%



Répartition des entreprises bénéficiaires par canton



Payerne Airport – les tâches des partenaires

- swiss aeropole
 - Autorité aéroportuaire
 - Approbation des demandes de vols (PPR)
- Speedwings Handling Services
 - Assistance aux passagers et équipages
 - Aide au parking et avitaillement
- Forces Aériennes
 - Piquet de sauvetage
 - Nettoyage de la piste
 - Prévention péril animalier
- Skyguide
 - Contrôle aérien (MIL, QRA et civil)
- Police et douane (intra/extra Schengen)



Service de de-icing avion

- Service en place depuis automne 2021
- Retour indirect avec le maintien de la fréquentation pendant la saison hivernale
- En attente de l'autorisation OFAC pour les travaux de fosse de récupération



Infrastructures et investissement

- Poursuite des investissements à court et moyen termes nécessaires pour continuer à développer la plateforme et la rendre attractive
 - Fosse récupération dégivrage avions
 - Voie de roulage pour accès aux parcelles
 - Stockage carburant
 - Prise électrique avion sur tarmac
 - Agrandissement tarmac



Horaires d'ouvertures

- Permettre un développement maîtrisé de l'aérodrome civil tout en garantissant une volonté commune de contrôler les impacts du trafic aérien civil sur les riverains
- Points-clé du projet:
 - Ouverture partielle le dimanche
 - Ouverture plus tôt le matin
 - Maîtriser la charge sonore de manière tangible
 - Rapprocher la population des décisions relatives à l'aérodrome civil
 - Assurer la transparence des activités aéronautiques civiles



En résumé...

- L'aéroport a décollé! Chiffres supérieurs aux plans
- Toujours plus de nouveaux opérateurs et entreprises utilisatrices
- Support à l'économie et au Business Park
- Nécessité de poursuivre le développement (infrastructures, services, horaires)





**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION

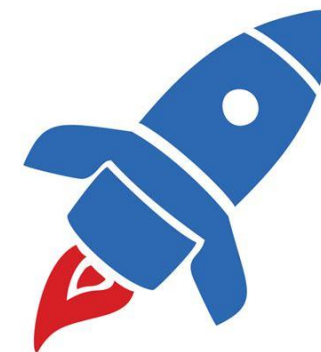


Conclusions et questions



Conclusions et prochaines étapes

- Plan financier respecté
- Résultats 2021 très réjouissants, même meilleurs que budgétés
- Stratégie confirmée – dans un domaine industriel avec de longues échéances qui demandent de la persévérance
- 2^{ème} étage de la fusée à allumer ?
 - Les projets d'implantation se multiplient: renforcement du team Business Park souhaitable pour transformer / accélérer ces opportunités
 - Davantage de surfaces locatives (hangars, atelier et bureaux) à prévoir





**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



Vos questions ?





**swiss
aeropole**

WHERE AVIATION INSPIRES CREATION



MERCI !



Sylvaine TARRI-BISE

Promenade de la Paladaine 14

1530 Payerne

Au Président du conseil
communal

M. Sébastien Pédrol

Hôtel de Ville

Rue de Savoie 1

C. P. 112

1530 Payerne

Payerne, le 27 janvier 2022

Monsieur le Président,
Suite à l'entretien que j'ai eu avec
M. Bertrand Sauter, président PVL,
je vous confirme ma démission de
conseil communal dès ce jour.
Je souhaite à tout le conseil ainsi
qu'à la commune un bel avenir,
et vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
mes respectueuses salutations.

 - Bise

Groupe vert'libéral
Monsieur
Bertrand Sauterel
Case postale 374
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne
Monsieur le Président
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 24 janvier 2022

Nomination de Madame Chams Monghnime

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Sylvaine Tarsi du Conseil communal, je vous informe que le groupe vert'libéral propose Madame Chams Moughnime, première vient-ensuite, pour reprendre son mandat.

Les commissions permanentes dont était membre Madame Tarsi sont reprise par :

- Madame Chams Moughnime pour la commission de naturalisation ;
- Madame Monica Berthoud pour le Codir de FOREMS.

Des courriers ont été envoyés aux présidents de ces commissions afin de les avertir de ce changement en cours de législature.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures



Pour le groupe vert'libéral
Bertrand Sauterel

Catarina Pina
Les Sorbiers 8
1530 Payerne

Au conseil communal de Payerne
1530 Payerne

Payerne, le 17 février 2022

Concerne : le remplacement de M. Pascale Perrino à la commission des finances.

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente lettre, le groupe PSIP a la joie de présenter Mme Carole Marmy en tant que membre de la commission des finances en remplacement de M. Pascale Perrino.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Catarina Pina
Cheffe du groupe PSIP

